

Communiqué de presse Travaux de by-pass du château d'eau de Villejean

Dans le cadre de la réhabilitation du château d'eau de Villejean, des travaux de by-pass vont être réalisés en amont. La capacité de production d'Eau du Bassin Rennais sera fortement réduite sur ce site du 18 au 25 juillet 2022.

Au cours de l'été, Eau du Bassin Rennais va réaliser des travaux conséquents sur le site de production d'eau potable de Villejean à Rennes. Ils sont préalables à la future réhabilitation du principal château d'eau de la Métropole. Cette opération nécessite la coupure d'une canalisation maitresse située en sortie d'usine afin d'installer le futur By-Pass du château d'eau actuel. Elle impose une forte réduction de la production d'eau potable sur ce site sur la période du 18 au 25 juillet 2022.

Qu'est-ce qu'un By Pass du Château d'eau ?

Réhabiliter le château d'eau, c'est refaire l'étanchéité des parois des cuves dans lesquelles est stockée l'eau en temps normal et renouveler toutes les canalisations intérieures au réservoir. Il sera donc nécessaire de mettre le château d'eau hors service le temps des travaux qui dureront plusieurs mois. Les travaux préparatoires effectués du 18 au 25 juillet vont consister à poser une canalisation sur le réseau d'eau de distribution de l'eau potable qui permettra de contourner le château d'eau alors qu'en temps normal toute l'eau y transite.

Des travaux en période de basse consommation

Cette semaine de travaux a été choisie, d'une part, selon le calendrier de l'opération et d'autre part à partir du constat d'une baisse de la consommation d'eau potable chaque année sur Rennes en cette période de vacances.

Tous vigilants pour limiter sa consommation

Bien que les autres sites de production d'eau potable soient mobilisés sur cette durée, le contexte de sécheresse actuel et les difficultés pour certains territoires à s'approvisionner en eau requièrent la vigilance de toutes et tous. Ainsi, il est demandé aux professionnels et à l'ensemble des usagers de la Métropole de Rennes de limiter sa consommation en eau sur cette période.

Des gestes simples à adopter

Des exemples d'applications pour participer à cet effort :

- Limiter les bains, douches et toilettes qui représentent 60 % de la consommation quotidienne ;
- Remplacer les bains par des douches ;
- Limiter la durée des douches : 4 minutes maximum ;
- Installer des réducteurs de débit d'eau sur les robinets de la maison, notamment ceux des douches.
- Il est également possible de récupérer l'eau froide qu'on fait couler en attendant l'arrivée de l'eau chaude.

Il est également très important de penser à vérifier régulièrement son compteur pour repérer les fuites sans trop tarder.

Calendrier et coût des travaux :

Ces travaux s'inscrivent dans un calendrier contraint de 15 mois dont 12 mois d'indisponibilité du château d'eau.

By-Pass du château d'eau : de juillet à septembre 2022

Réhabilitation du château d'eau : de septembre 2022 à septembre 2023

Au total, 4 entreprises et plusieurs sous-traitants sont concernés par ces travaux qui s'élèvent à un montant global de 3,5 millions d'Euros.

Actemium Armor et MARC SA interviennent dans le cadre du By-Pass tandis que TSM et SADE CGTH apporteront leur expertise pour la réhabilitation.

Contacts référents :

Laurent Généau
Directeur Général
Collectivité Eau du Bassin Rennais
Tél : 02 23 62 11 37 / Mob : 06 19 62 32 29
lgeneau@ebr-collectivite.fr

Maxime Roïnnel
Pôle Production – Qualité de l'eau - Énergie
Conducteur d'opération – usines et réservoirs
Tél : 02 23 62 27 18 / Mob : 06 15 82 21 79
mroïnnel@ebr-collectivite.fr